



**Département du JURA  
Canton d'AUTHUME**

**.....MAIRIE DE OUGNEY.....**

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 01 mars 2023

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Hervé BOLE, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI, , Mr Nicolas TONNELIER, Mme Ghislaine JUY

Absents : Mme Françoise GILLET donnant procuration à Mme Ghislaine JUY

Mr Gilles LAVRY, sans pouvoir.

Secrétaire de Séance : Emilie ROTH DIT BETTONI

Début de la séance : 19 h 12 (en attente des retardataires)

Mr le Maire informe de la démission de Mme Maître Aurélie pour raisons personnelles le mardi 28 février 2023. Il reste donc dix conseillers municipaux, le conseil n'a pas besoin d'élire de remplaçant. Mr le Maire souhaite remercier vivement Mme Maître pour son implication dans la commune, c'est notamment elle qui s'occupait de la location de la Maison du Temps Libre, du site internet... Le conseil municipal se joint à Mr le Maire pour la remercier.

### **✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 FEVRIER 2023**

Approbation à l'unanimité.

### **✚ DELIBERATION 013-2023 : DEVIS MILLERET**

Mr le Maire expose le devis de la société MILLERET qui est en complément des devis Guenot validés par le conseil municipal au dernier conseil. Le devis s'élève à 3 774.12 euros pour les lampadaires de la rue du Barbox et la rue de la Gare.

**Approuvé à l'unanimité**

### **✚ DELIBERATION 014-2023 : DEVIS MILLERET CLIMATISATION**

Mr le Maire expose le devis de la société MILLERET pour l'installation de la climatisation dans la Maison du Temps Libre. Le devis comprend deux climatiseurs réversibles, pour un montant total de 21 904.66 euros. Il n'existe pas de subvention pour cette installation, cependant cela semble nécessaire pour la tranquillité des personnes louant la salle, et des habitants aux alentours. Mr TONNELIER, directement impliqué par le bruit occasionné, ne souhaite pas participer au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

### **✚ DEVIS THIOU**

Mr le Maire expose le devis de la société THIOU concernant la mise en enrobé des accotements du lotissement du Val de Vèze. Le montant est de 9 184 euros. A la vue du montant important, le conseil municipal souhaite voir avec l'entreprise ce qui est prévue précisément avant de valider le devis. Le vote est donc ajourné.



**Département du JURA  
Canton d'AUTHUME**

**.....MAIRIE DE OUGNEY.....**

## **+ DELIBERATION 015-2023 : DEVIS REFECTION DES ROUTES RUE DES MINES ET RUE DE LA GARE**

Mr le Maire expose qu'à la suite de la demande des administrés, il a demandé un devis à l'entreprise THIOU pour la réfection totale des routes rue des Mines et rue de la Gare. Ces routes font régulièrement l'objet de rebouchage des trous, il serait donc judicieux de les refaire complètement. Le montant total des travaux serait de 8 496 euros de THIOU et 45 238.80 euros pour la société SJE. Après discussion, le conseil municipal décide de refuser ces devis, étant donné que la plupart des routes seront refaites après la mise aux normes de l'assainissement. Les rues qui ne sont pas concernées par l'assainissement seront refaites en même temps, afin de mutualiser les travaux et de diminuer les coûts.

**Le rejet des devis est approuvé à l'unanimité**

## **+ DELIBERATION 016-2023 : MAITRISE D'ŒUVRE DU SIDEC**

Mr le Maire expose que le SIDEC a recalculé ses honoraires concernant la maîtrise d'œuvre qu'il a effectué pour la rénovation de l'ancienne poste, et qu'il souhaite que la commune signe un avenant. Il souhaite cette modification à la suite d'une « erreur » sur le montant estimatif des travaux car leurs honoraires ont été calculé sur 100 000 euros au lieu de 162 000 euros. Cependant, le budget prévisionnel prévoit bien le montant de 162 000 euros de travaux, pour 12 000 euros de maîtrise d'œuvre. De plus, Mr le Maire fait remarquer que le SIDEC a attendu la fin des travaux pour demander la signature de cet avenant. Après un débat, le conseil municipal conclut que c'est une erreur de leur part, que le budget prévisionnel est correct, et qu'au vu des retards et des problèmes de finitions, rejette leur avenant.

**Le rejet de l'avenant est approuvé à l'unanimité**

## **+ DELIBERATION 017-2023 : SUBVENTIONS**

Mr le Maire expose les demandes de subventions reçues :

- La classe de neige de Lamoura : comme chaque année les élèves de la classe de CE1/CE2 sont parties en janvier en classe de neige à Lamoura. La commune d'Ougney donnait habituellement 50 euros par enfant. Cependant cette année, afin d'harmoniser cette subvention avec les communes de Vitreux et Pagney, il faudrait donner 100 euros par enfant. La classe compte 10 élèves habitant à Ougney, et un élève habitant sur Vitreux-Ougney, le montant de la subvention s'élèverait donc à 1050 euros.
- Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : chaque année, l'adhésion au CAUE est renouvelée pour un montant de 60 euros. L'adhésion permet de bénéficier de conseil d'expert en urbanisme, architecture et environnement.
- Prévention routière : comme l'année dernière Mr le Maire propose de ne pas subventionner la prévention routière car il s'agit plutôt du ressort du département et de la région.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention de 1 050 euros pour la classe de neige de Lamoura de l'école d'Ougney, et l'adhésion au CAUE. Le conseil municipal refuse à l'unanimité la demande de subvention de la Prévention routière.**

**Mairie 8 Rue de L'Ecole 39350 OUGNEY – Tél. : 03.84.81.08.41 – Mail : [mairie.ougney@orange.fr](mailto:mairie.ougney@orange.fr)**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **DELIBERATION 018-2023 : LOYER COMMUNAL**

Mr le Maire expose que pour donner suite à la conjoncture actuelle et l'augmentation important du coût de l'énergie, il souhaiterait proposer la gratuité de la location de la boulangerie pour un mois, à titre exceptionnel. La boulangerie étant le seul commerce du village, il semble important de le préserver. Mr le Maire précise que c'est une initiative de sa part, et non une demande de la boulangerie.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DEDOMMAGEMENT VOL**

Mr le Maire propose l'annulation de la délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- +** Rue du Barbox : Le technicien de la Communauté de Commune de Jura Nord, Mr PICHON est venu sur place pour donner suite à la demande d'un administré concernant les inondations. Après visite, il préconise des travaux (au niveau des caniveaux) pour le captage des eaux le long de la Grande rue ; ou la mise en place d'une buse plus important en haut de la rue à voir avec le département. Il préconise également de voir avec la Sogedo pour qu'elle vienne régulièrement faire le curage de cette buse et éviter que celle-ci soit bouchée.
- +** Personnels communaux : l'entretien d'appréciation professionnelle à faire chaque année n'a jamais été fait depuis que les employées sont là. Ils seront faits prochainement.
- +** Achat du Restaurant : le compromis sera signé le mercredi 8 mars. Une commission pour le restaurant composé de plusieurs conseillers est mise en place pour créer un cahier des charges.
- +** Journal communal : il est rédigé par les bénévoles, et reprend ce qui a été fait dans la commune depuis début du mandat. Puis il y aura une édition tous les 6 mois environ. Le contenu n'est pas rédigé par la municipalité, qui s'assure uniquement de l'impression, pour environ 183 euros HT.
- +** Suite à la démission de Mme MAITRE, Mr le Maire indique qu'il va reprendre la gestion de la location de la MTL (Etats des lieux). Cette gestion est lourde surtout le dimanche soir quand il faut tout recompter. Personne n'est volontaire. Le conseil évoque la possibilité de prendre une personne extérieure pour la gestion de la salle et la rémunérer. Mr le Maire précise qu'il y a des conseillers rémunérés au sein du conseil et payer une personne extérieure serait malvenu.

Séance clôturée à 20h48.